Date d'édition: 29-09-2020 CLEANFIX Version 4

Date de la précédente édition: 02-11-2015 Raison du changement: Changement d'adresse

\_\_\_\_\_

# 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

# 1.1 Identificateur de produit

Définition du produit: MélangeNom du produit: Cleanfix

# 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation** : Nettoyant pour surfaces, sols, sols sportifs et tous les matériaux résistants à l'eau.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Hege Chimic System AG Industriestrasse 34 CH 3186 Düdingen

Tél. +41(0)26 6704222 E-mail: info@h2o-solutions.ch

## 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse, Zürich, numéro de téléphone 145

# 2. Identification des dangers

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange selon la directive 1272/2008/EG (CLP)

Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam.1, H318

## Dangers pour la santé humaine et pour l'environnement:

Pas d'informations complémentaires

## 2.2 Éléments d'étiquetage

# Pictogrammes de danger

**GHS05** 



Mention d'avertisssement : Danger

## Mentions de danger :

Provoque une irritation cutanée.

Provoque des lésions oculaires graves.

**Mentions de mise en garde**: Porter des gants de protection: > 8 heures (temps avant transpercement):

Caoutchouc nitrile > 0.35 mm épaisseur. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage: Recommandé: lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou écran facial.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

# Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

dodécylbenzènesulfonate de sodium.

#### 2.3 Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

# 3. Composition/informations sur les composants

# 3.1 Substance

n.a.

1

\_\_\_\_\_

3.2 Mélange

Déclaration des ingrédients selon EC-recommandation 89/542/EEG

agents tensioactifs anioniques 15-30% agents tensioactifs non-ioniques <5%

2-Brom-2-nitro-1,3-propandiol

Composants dangereux

Identifiants	Nom du produit	%	Classification selon 1272/2008 (CLP)	
CAS: 25155-30-0	Dodécylbenzènesulfonate de	10-20	Acute Tox. 4, H302	
CE: 246-680-4	sodium		Skin Irrit. 2, H315	
			Eye Dam. 1, H318	
CAS 68891-38-3	Alcools, C10-16, éthoxylés,	1-5	Skin Irrit. 2, H315	
CE 500-234-8	les sulfates, les sels de sodium		Eye Dam. 1, H318	
CAS: 68439-46-3	Alcools en C9-11, éthoxylés	1-5	Acute Tox. 4, H302	
REACH no. 01-2119980051-45			Eye Dam. 1, H318	

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases H

#### 4. Premier secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle

peut confortablement respirer.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant 10 minutes au moins. Vérifier

si la victime porte des verres

de contact et dans ce cas, les lui enlever. Consulter un

médecin immédiatement.

Contact avec la peau:

Ingestion:

Rincer immédiatement avec de l'eau. Retirer les vêtements contaminés. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin immédiatement.

#### 4.2 Principeaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: Aucun effet important ou danger critique connu

Contact avec les yeux: Si ne pas bien rincé risque de lésions oculaires graves.

Contact avec la peau: Irritation de la peau.

**Ingestion:** Irritation à la bouche, à la gorge et l'estomac.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de traitement particulier

#### \_\_\_\_\_

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

# 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés:** Le produit est incombustible. tous les moyens d'extinction sont utilisables.

Moyens d'extinction inappropriés: aucun connu.

# 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Réactivité:** Le produit n'est pas réactif.

# 5.3 Conseils aux pompiers

Porter les équipements de protection (voir section 8)

# 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 5.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les équipements de protection (voir section 8).

# 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Èviter la dispersion dans l'environnement.

CO Máthadas at matárial de confinement et de matteriores

# 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, liant universel, sciure). Diluer les restes avec beaucoup d'eau.

6.4 Référence à d'autres sections Voir aussi les sections 8 und 13.

# 7. Manipulation et stockage

# 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux et avec la peau.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures.

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Stockage**: Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

Attendez les dispositions légales.

# 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1 Paramètres de contrôle

# Limites d'exposition professionnelle:

Le produit ne contient pas des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle

**Protection respiratoire:** Si le produit est pulvérisé porter un appareil respiratoire approprié.

**Protection des mains:** Gants de protection résistant aux produits chimiques, conforme à la norme EN 374.

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des

producteurs.

Matériaux recommandé (correspondant à une durée de perméation > 480 min):

caoutchouc nitrile, néoprène, chlorure de polyvinyle (PVC). Lunettes de sécurité chimique, conforme à la norme EN 166.

Protection des yeux: Lunettes de sécurité chimique, conforn Protection corporelle: Si utilisé normalement non applicable.

9. Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:liquideCouleur:vertOdeur:agréableValeur de seuil pour l'odeur:non disponible

pH: 7 á 8
Point d'ébullition (°C): 100° C.
Point de congélation : <0°C
Point d'inflammation (°C): néant

**Auto-inflammation (°C):** le produit ne s'enflamme pas spontanément

Danger d'explosion: le produit n'est pas explosif

Pression de vapeur (20°C):

Densité de vapeur :

Température de décomposition

non disponible
non disponible

**Propriétés d'oxydation:** le produit n'est pas oxydant

Densité (20°C.): 1,02 g/cm³
Viscosité (dynamique, 20°C.): ± 250 mPas
Solubilité dans l'eau: entièrement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau non disponible

9.2 Autres informations

Teneur en COV : néant

\_\_\_\_\_

## 10. Stabilité et réactivité

# 10.1 Réactivité

Le produit n'est pas réactif.

# 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans les conditions normales aucune réaction dangereuse ne se produit.

## 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée spécifique.

#### 10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée spécifique.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans les conditions normales aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

# 11. Informations toxicologiques

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Dodécylbenzènesulfonate de sodium:

Alcools en C9-11, éthoxylés:

DL50: 438 mg/kg (rat, orale)

DL50: 1378 mg/kg (rat, oral)

## 11.2 Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux: douleur, larmoiement

Contact avec la peau: Irritation de la peau et la muqueuse.

11.3 Autres informations

Sensibilisant: Non classé
Cancérogénicité: Non classé.
Mutagénicité: Non classé.
Toxicité pour la réproduction: Non classé.

# 12. Informations écologiques

# 12.1 Toxicité

**Toxicité aquatique:** En général des acides peuvent être nuisible à l'environnement aquatique.

Dodécylbenzènesulfonate de sodium:

CL50 (poison, pimephales promelas, laves, 96 heures) 3,44 mg/l

CL50 (daphnie, 48 heures) 5,88 mg/l

Alcools en C9-11, éthoxylés: CL50 (poison, pimephales promelas, 96 heures) 8,5 mg/l

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Les agents tensioactifs sont plus de 90% dégradable selon les méthodes de tests législatives.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Faible.

# 12.4 Mobilité dans le sol

Non disponible.

# 12.5 Résultats des évoluations PBT et PvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

# 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination des déchets: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Les ordonnances suivantes doivent être respectées:

RS 814.600 Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD)
RS 814.610 Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD)

RS 814.610.1 Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets

**Emballage :** Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU : néant

14.2 Nom d'expéditon des Nations unies : non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

Classe: néant

14.4 Groupe d'emballage: non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement: non

14.6 Préconditions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions spéciaux : Néant

Code tunnel:non applicableCode classification :non applicable

# 15. Informations réglementaires

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées et, en particulier:

RS 813.11 Ordonnance sur les produits chimiques (OChim) RS 814.318.142.1 Ordonnance sur la protection de l'air (OPair)

RS 814.018 Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

RS 814.012 Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)

RS 814.81 Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim)

RS 822.115 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5)
RS 822.115.2 Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes

RS 822.111.52 Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de

maternité

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non terminé.

\_\_\_\_\_

# 16. Autres informations

Texte intégral des phrases H aux ingrédients nummés dans la section 3 :

Acute Tox. 4 (oral)	Toxicité aiguë (orale) - catégorie 4	H302	Nocif en cas d'ingestion
Skin Irrit. 2	Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 1	H318	Provoque des lésions oculaires graves

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de notre connaissance mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donne pas lieu à un rapport juridique contractuel